

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 25 (1979)
Heft: 11

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

**A Paris, bilan des entretiens
de M. le conseiller fédéral
Pierre Aubert
notre ministre des Affaires étrangères**

Faisant le bilan de sa visite officielle de 2 jours à Paris, le conseiller fédéral Pierre Aubert a déclaré, au cours d'une conférence de presse, qu'il était convaincu que les rapports entre la France et la Suisse avaient « atteint une dimension exceptionnelle comparée aux relations qui existaient auparavant ». Rappelant que le président Giscard d'Estaing lui avait accordé une audience, que le premier ministre Raymond Barre l'avait reçu à déjeuner et que le ministre français des affaires étrangères Jean-François Poncet lui avait consacré plus d'une journée, le conseiller fédéral a affirmé qu'il « avait senti une certaine sympathie pour la nouvelle politique suisse d'ouverture sur le monde. Le fait que nous soyons allés en Afrique pour la première fois, de même qu'à Washington et à Budapest ces derniers temps a éveillé l'intérêt de nos interlocuteurs », a précisé M. Aubert.

Parmi les nombreux sujets évoqués au cours de ces deux jours d'entretiens, M. Aubert a surtout parlé de la préparation de la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, de la situation dramatique du Cambodge et des difficultés qu'éprouve le Comité International de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) à entreprendre son action humanitaire. Sur le plan des relations bilatérales, le conseiller fédéral a déclaré qu'en ce qui concerne l'accord sur le prix des produits pharmaceutiques, il avait très fermement rappelé à ses interlocuteurs que la Suisse tenait à ce que les accords soient appliqués. Il a également précisé qu'un groupe de travail franco-suisse se réunirait très prochainement afin précisément d'accélérer l'application de cet accord.

Propositions suisses pour Madrid

Le chef du Département fédéral des affaires étrangères a d'autre part annoncé que la Suisse avait proposé que les pays signataires de l'acte d'Helsinki se réunissent avant la conférence de Madrid afin de mieux préparer l'ordre du jour. La Suisse, comme bien d'autres pays, estime en effet que l'on court le risque d'être submergé par le nombre des propositions lors de la réunion de Madrid surtout étant donné l'importance que prennent les questions de désarmement et de sécurité en Europe. M. Aubert a donc proposé à ses interlocuteurs français la mise sur pied d'une réunion préparatoire portant sur les questions de procédure de manière à ce que l'on soit assuré que les deux autres thèmes, la coopération en Europe et les droits de l'homme, soient également abordés en profondeur à Madrid.

M. Aubert a, d'autre part déclaré qu'aucune date n'avait encore été fixée quant à une visite éventuelle du président Valéry Giscard d'Estaing en Suisse. Répondant à une question, le conseiller fédéral a enfin déclaré que son déjeuner de travail, avec M. Raymond Barre avait été très informel et que les deux hommes avaient passé en revue un grand nombre de sujets sans s'arrêter particulièrement à l'un d'eux et sans évoquer des problèmes monétaires internationaux.

M. Aubert a offert un déjeuner à ses interlocuteurs français auquel assistait notamment M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères.

Le chef du Département fédéral des Affaires étrangères a encore eu des contacts le samedi matin avec la colonie suisse de Paris avant de regagner la Suisse. (A.T.S.)

Ecrivains chinois en Suisse

Invités par la fondation Pro Helvetia, trois écrivains chinois — l'auteur du théâtre Cao Yu, l'essayiste et traducteur Ching She et le poète Li Ying — ont fait en Suisse un voyage d'études de deux semaines. Ce voyage les a conduits dans les quatre régions linguistiques du pays où les attendait un programme varié : rencontres et discussions avec des membres de la société suisse des écrivains et du groupe d'Olten, ainsi que des excursions. De plus, des représentations théâtrales, concerts, visites de musées et de bibliothèques leur donnèrent un riche aperçu de notre vie culturelle. Le point culminant au niveau officiel a été sans doute, la réception offerte par M. Pierre Aubert, conseiller fédéral et chef du Département des affaires étrangères. (A.T.S.)

**Croix-Rouge suisse : nouveau siège
au Secrétariat central**

Le nouveau siège du Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse à Berne a été inauguré officiellement. Les coûts de construction qui s'élèvent à 6 millions de francs n'ont pas été financés par les collectes et les dons, mais par un crédit bancaire, des réserves et la vente d'une propriété. L'immeuble de trois étages répondait à une absolue nécessité, car les 110 collaborateurs de la Croix-Rouge suisse ne pouvaient plus être logés dans cinq bâtiments différents à Berne. Le regroupement facilite l'exploitation et permet de réaliser des économies. Le bâtiment a été conçu par l'architecte Lutstorf et l'artiste Hans Erni a réalisé le projet de tapisserie pour le hall d'entrée que la Croix-Rouge a pu acquérir à un prix symbolique. L'œuvre exprime le travail de la Croix-Rouge accompli dans l'esprit d'Henri Dunant.

A côté des services administratifs centraux et de l'office du médecin-chef de la Croix-Rouge, le nouvel immeuble abrite les services de la santé et des affaires sociales, de la formation professionnelle et des opérations de secours, en Suisse et à l'étranger. Par contre, le laboratoire central du service de la transfusion du sang de la Croix-Rouge, avec ses quelque 450 collaborateurs, demeure dans le quartier de Wankdorf et la centrale du matériel avec ses 23 employés à Wabern près de Berne. (A.T.S.)

La conférence des ambassadeurs

La conférence des chefs de mission diplomatique de la Suisse s'est terminée par une rencontre entre les ambassadeurs et les présidents des groupes parlementaires. Nos représentants à l'étranger ont ainsi eu l'occasion d'exposer leurs points de vue aux hommes politiques qui jouent, en quelque sorte, le rôle de charnière entre le gouvernement, la diplomatie et l'opinion publique. Les ambassadeurs ont tenu, en particulier, à parler de l'aide au développement et de l'ONU.

Pour ce qui est de l'aide au développement, il est ressorti de la discussion que la position de la Suisse dans ce secteur est bien meilleure que ce que l'on veut parfois faire croire. On a noté avec satisfaction, par exemple, les interventions de nos représentants à la conférence internationale en vue de la stabilité des prix des matières premières. La Suisse a ouvert ses marchés aux produits industriels de pays du tiers-monde, tels qu'aux tissus et aux vêtements de Hong-Kong, de Corée du Sud et de Taïwan. Bien entendu, notre aide publique est insuffisante, car notre peuple n'est que peu disposé à mettre à la disposition de grandes organisations internationales des moyens financiers sur lesquels il n'a ensuite plus aucune influence. Le rejet du crédit demandé par l'« AID » montre le manque de confiance de notre peuple dans les grands organismes anonymes.

Une soixantaine de chefs de mission ont participé à cette conférence, dont a rendu compte à la presse le chef de la direction politique du Département fédéral des affaires étrangères, M. Weitnauer, secrétaire d'Etat. La réunion a été ouverte par le chef du Département, le conseiller fédéral Pierre Aubert, qui a fait un exposé sur la situation dans le monde. Le directeur de la division du commerce, M. Jolles, secrétaire d'Etat, a présenté pour sa part un exposé sur les problèmes économiques.

Au cours de ces discussions, il a été notamment question du proche-Orient et de l'Afrique du Sud. Il a été révélé que la position de la Suisse à l'égard de ce dernier pays n'avait pas changé. Nous continuons à condamner l'apartheid, mais entretenons de bons rapports avec l'Afrique du Sud où vivent près de 7.500 Suisses (il y en a 12.000 dans toute l'Afrique). Nos relations avec Préto-

ria sont assez étroites, mais pas autant que certains milieux ont bien voulu le dire. Il est ressorti des discussions que les problèmes relatifs à l'Afrique du Sud sont moins aigus que ceux concernant la Rhodésie ou la Namibie.

On a aussi parlé des problèmes de terrorisme et de la sécurité des ambassadeurs. Le Département étudie de nouveaux moyens pour améliorer la sécurité de nos diplomates à l'étranger. Mais c'est là un problème qui ne dépend pas uniquement de nous. Il relève aussi des autorités locales, qui n'ont pas toujours les moyens de protéger convenablement les missions diplomatiques. Le personnel de nos représentations à l'étranger est condamné à vivre dangereusement. Mais il ne faut non plus surévaluer le

A Vendre à Crans-sur-Sierre

**Studio meublé pour 3 pers.
avec balcon bien ensoleillé,
cave, armoire à skis.**

Prix : 70 000 F.S.

**(possibilité payable une partie
argent français).**

**Prière de s'adresser au M.-S.,
qui transmettra).**

danger. Notre politique de médiation, notre disponibilité nous valent de la considération, même chez ceux qui recourent à des actes illégaux. L'occupation pacifique de notre ambassade à Mexico l'a bien montré. (A.T.S.)

Des Suisses en service dans le Tiers-Monde

On a procédé récemment à Brazzaville, à l'installation d'officiers salustistes suisses, le lieutenant-colonel et Mme Willy Huguenin, nouveaux dirigeants de l'armée du salut en République populaire du Congo, œuvre qui a plus de 300 centres d'activité dans ce pays d'Afrique équatoriale.

Instituteur de profession, Willy Huguenin a une connaissance approfondie du continent noir où, durant près de 20 ans de service au Zaïre. Il s'est fait remarquer par sa faculté

de travailleur en totale identité de vue avec ses collègues-officiers africains.

Il est intéressant de relever que le colonel Huguenin, originaire du Jura neuchâtelois, vient rejoindre tout un petit groupe d'« officiers » suisses actuellement chargés de responsabilités similaires en des pays appartenant encore à la partie défavorisée de notre monde. Ces « officiers » sont en action notamment dans 14 pays d'Amérique latine. (A.T.S.)

Un médecin suisse proposé pour le prix Nobel

L'hebdomadaire « Figaro Magazine » propose pour le prix Nobel de la paix la candidature du Dr Giuseppe Maggi, médecin suisse âgé de 70 ans, qui a consacré les 30 dernières années de sa vie à sauver des milliers de malades dans les régions les plus inaccessibles du Cameroun. Parcourant infatigablement le Cameroun du sud au nord, ce médecin diplômé de Lausanne et de Paris, qui est connu par les indigènes comme « papa Maggi », a réussi à établir dans la brousse cinq hôpitaux, qu'il a laissés entre les mains des assistants qu'il a personnellement formés. Il en construit actuellement un sixième.

Tout comme le célèbre Dr Schweitzer, le « candidat de la brousse » commence ses journées, selon le « Figaro Magazine », à cinq heures du matin, soignant une moyenne quotidienne de 100 à 120 malades. Il est fréquemment appelé à passer jusqu'à 14 heures dans sa « Land-Rover », ou dans une pirogue, pour parvenir au chevet de personnes incapables de se déplacer ou se trouvant dans des endroits difficilement accessibles.

Sur les bords du lac Tchad

Membres broyés par les crocodiles, chasseurs grièvement blessés par des défenses d'éléphants, enfants mangés par des suruks, sortes de fourmis terrifiantes auxquels s'ajoutent accouchements difficiles et maladies africaines et européennes, sont le lot quotidien de ce généraliste, spécialiste en tout, chirurgien, gastro-entérologue, qui pratique en outre l'architecture et la mécanique. (A.T.S.)

24 septembre 1979

**Entretien avec le Président
du Gouvernement jurassien**

A l'occasion du 1^{er} anniversaire du scrutin fédéral sur la création du canton du Jura, l'agence télégraphique suisse a interrogé le président du Gouvernement de la République et canton du Jura, M. François Lachat, sur divers objets d'actualité.

A.T.S. : le peuple et les cantons suisses ont ratifié la création du canton du Jura il y a tout juste une année. Le canton est entré en souveraineté le 1^{er} janvier dernier. Dans quelles conditions s'est faite la mise en marche du nouvel Etat ?

François Lachat : c'est grâce à l'administration jurassienne que le canton peut fonctionner. Cette administration s'appuie sur les accords de coopération technique signés avec les autorités bernoises. C'est notamment le cas dans le domaine de l'informatique et celui de la santé publique. Les relations entretenues avec les autorités bernoises sont franches et procèdent des tempéraments propres aux uns et aux autres.

A.T.S. : à plusieurs reprises, depuis le scrutin de l'an dernier, le Jura a « fait » l'actualité, en particulier en raison des revendications formulées par les mouvements jurassiens en vue de la réunification du Jura. Quelle est l'importance que le Gouvernement jurassien attache à la réunification et quels sont les moyens qu'il envisage pour y parvenir ?

François Lachat : la Constitution jurassienne, approuvée massivement par le peuple de notre canton et, solennellement, par tous les députés de l'assemblée constituante de la République et canton du Jura, ne formule aucune revendication. Même l'article 138, qui n'a pas obtenu la garantie des Chambres fédérales, ne contient pas le mot « réunification ». Cela souligne, force est de reconnaître le fait que le peuple jurassien tout entier n'a pas accédé à la souveraineté cantonale jurassienne. Une blessure est ouverte que l'argumentation juridique ne suffit pas à réduire, comme nous l'indiquons dans notre message gouvernemental où nous précisons aussi que le Gouvernement contribue à la recherche de solutions susceptibles d'apaiser les tensions. Si les passions

cédaient quelque peu le pas à la réflexion, une nouvelle chance serait donnée à l'élaboration des instruments démocratiques capables de conduire à ces solutions. Dans notre système suisse, que Markus Feldmann, dans son rapport sur l'initiative de Rheinau, avait qualifié « d'absolutisme démocratique », tout gouvernement doit accepter les modifications structurelles, voire territoriales, à la condition expresse, qu'elles se fassent dans le respect des libertés et de la légalité.

A.T.S. : dans quelle mesure cet « état d'esprit de combat » en vue de la réunification a, vu du Gouvernement, diminué le capital de sympathie dont a bénéficié le canton du Jura au soir du 24 septembre 1978 ?

François Lachat : j'ai rejeté et je continue de rejeter du langage gouvernemental la notion d'« état de combat ». Je n'ai pas l'habitude de dire un jour blanc et un autre noir. En revanche, je persiste à dire et à défendre avec force le principe que chaque individu,

**A VENDRE
A RAMATUELLE
près de Saint-Tropez, (Var),
Propriété arborée
de 2 800 m²
9 pièces — 2 cuisines
3 salles d'eau — 2 WC
195 m² habit. + dépendances.**

**Ecrire à : M. Francès,
La Fontaine-Amélie, 38330 St-Ismier.
Agence s'abstenir. Tél. (76) 57-14-03**

que chaque groupe d'individus, en Suisse, dans notre canton comme dans tous les autres, a le droit de combattre pour ses idées. Pour répondre à votre question, s'il se peut que le Jura ait vu diminuer ce que vous appelez son « capital de sympathie », cela pourrait provenir du fait qu'une partie de nos Confédérés a cru — bien que nous ne l'ayons jamais affirmé avant le 24 septembre 1978 — qu'en votant « oui » lors de ce scrutin fédéral, il réglait du même coup la question jurassienne. Ces confrères-là sont donc déçus et je les comprends d'autant mieux qu'à cela sont venus parfois s'ajouter à leur égard des propos qui les ont heurtés dans leurs convictions intimes. Il s'agit-là de malentendus.

A.T.S. : le Gouvernement jurassien estime-t-il qu'il respecte et qu'il a les

moyens de faire respecter la fidélité confédérale et l'intégrité territoriale des cantons ?

François Lachat : le Gouvernement jurassien respecte la légalité fédérale et cantonale ainsi que la liberté de circulation des hommes et des idées. Si quelqu'un l'ignore, c'est que l'information, en Suisse, a des insuffisances.

A.T.S. : le Gouvernement estime-t-il qu'il a répondu aux aspirations que les Jurassiens mettaient dans la création d'un canton qu'ils gèrent eux-mêmes ?

François Lachat : en place depuis neuf mois, il serait surprenant qu'il ait déjà répondu à ces aspirations. Il en prend le chemin avec conviction. Croire avoir répondu à toutes les aspirations des Jurassiens en moins d'une année serait une présomption analogue à celle de qui solliciterait l'édification d'un monument. (A.T.S.)

**L'aide humanitaire
Sujet controversé en Suisse**

L'aide aux pays en voie de développement n'est pas très populaire en Suisse. M. Klaus Jacobi, ambassadeur, en voit la raison essentielle dans l'opinion du « Suisse moyen » qui croit que l'aide au développement « est une affaire humanitaire, qui doit être prise en charge par le privé. Cette position est une méconnaissance totale de la situation actuelle ».

Les gens n'ont pas encore pris conscience que l'aide au développement est une tâche nationale, a ajouté le délégué du Conseil fédéral pour les accords commerciaux au séminaire d'automne du redressement, à Murren (be).

Lors de catastrophes naturelles et de guerre, la Suisse fait preuve d'une grande disponibilité et donne des sommes considérables. Il s'agit toutefois d'éviter que cette solidarité soit utilisée comme argument pour réduire l'aide publique aux pays voie de développement.

L'aide politique ne correspond qu'à un cinquième de l'aide privée totale. Contrairement à l'opinion générale, c'est dans le domaine des aides humanitaires que les abus sont les plus fréquents, et non dans les organisations internationales, où les contrôles sont plus stricts. M. Jacobi a nommé comme exemple le Nicaragua.

Une autre raison pour la maigre contribution de notre pays à l'aide aux pays du tiers monde est le comportement pharisaïque des Suisses qui croient que si les habitants de ces pays travaillaient autant que nous tous leurs problèmes seraient résolus. Cette argumentation ne tient évidemment pas compte des conditions différentes existant dans ces pays :

différences climatiques, le fait que le travail et le rendement présupposent une alimentation suffisante et nutritive, et la création des places de travail. (A.T.S.)

Le pape baptise un petit Suisse

Un des quatre bébés baptisés en septembre par le pape est un Suisse. Il s'appelle Alessandro Haag, et son père est sergent de la garde suisse du Vatican.

Son père, qui est originaire de Ardon, en Thurgovie, et fait partie de la garde suisse depuis 20 ans (il est sergent depuis 6 ans) a déclaré à l'A.T.S. qu'il était très honoré par le geste du Saint-Père. Il a ajouté que c'est le secrétaire particulier du pape qui avait arrangé le baptême. Il a regretté que personne de sa famille, qui demeure en Suisse, n'ait pu venir à la cérémonie. Le parrain du nouveau-né est lui-même un Suisse, un ancien de la garde vaticane, qui après 25 ans de service s'est retiré à Rome. (A.T.S.)

Chine-Suisse,

« De vieux et bons amis »

Comme les Chinois le rappellent de temps à autre, la Suisse fait partie des « vieux amis » de la République populaire de Chine. Il est vrai que quatre mois seulement après la naissance de la Nouvelle République, il y a 30 ans, Berne établissait des relations diplomatiques avec Pékin. Parmi les pays d'Europe occidentale, seuls le Danemark, la Suède et la Finlande suivaient en 1950, l'exemple de la Suisse. Pour le chef du Département politique de l'époque, le conseiller fédéral Max Petitpierre, il s'agissait en reconnaissant la Chine de renforcer la crédibilité de notre neutralité — c'était l'époque de la guerre de Corée — et bien sûr de développer nos relations commerciales avec ce géant.

Effectivement, le fait d'avoir reconnu

la Chine très tôt a par la suite porté ses fruits et les relations entre les deux pays ont été développées d'une manière satisfaisante. Ce qui n'a pas empêché en 1967, lors de l'invasion du Tibet par la Chine, de très sérieuses tensions entre les deux pays, et l'arrivée à Berne de plusieurs dizaines de notes de protestations dans lesquelles les « tigres de papier helvétiques » se voyaient reprocher par Pékin de soutenir et d'accorder l'asile à des réfugiés tibétains, qualifiés de « bandits et d'ennemis de la Chine ».

Ces nuages ont été cependant vite dissipés à la fin de la révolution culturelle et les relations commerciales allaient en s'améliorant. En 1973 ce fut la signature d'un accord aérien créant une liaison directe entre les deux pays, suivi en 1974 d'un accord de promotion des échanges commerciaux. La même année, la Suisse organisait à Pékin une exposition industrielle, la Sitex, puis prit part à plusieurs reprises à la foire de Canton. En 1975, ce fut la Chine à être invitée au comptoir à Lausanne, puis à la Muba, la foire d'échantillons de Bâle. Parmi les visites, signalons celle du conseiller fédéral Honegger au début de cette année à l'occasion de l'ouverture de l'exposition de machines-outils « Humatex ».

Les exportations de notre pays vers la Chine ont passé de 56,4 millions de francs en 1949 à 167,3 millions l'année dernière, et nos importations de 17,1 à 88,8 millions. La Suisse exporte surtout des machines, des produits chimiques, des montres et des instruments de précision, et importe des produits alimentaires et agricoles, ainsi que des produits semi-finis. (A.T.S.)



Professeurs suisses honorés

M. Hugo Krayenbuehl, professeur honoraire de neurochirurgie à l'université de Zurich a été nommé président d'honneur de l'association européenne des sociétés de neurochirurgie et s'est vu attribuer la médaille d'argent de la ville de Paris.

La « Royal society of medicine » a décerné à M. Ake Senning, professeur ordinaire de chirurgie à la clinique chirurgicale et polyclinique de l'hôpital universitaire de Zurich, le titre de membre d'honneur. (A.T.S.)

Cotisations « A.V.S. » dans les cas de divorce

Si la femme divorcée exerce une activité lucrative, elle paie ses cotisations à l'« avs/ai/apg » sur le revenu tiré de cette activité, explique le Conseil fédéral en réponse à une question écrite au conseiller national Gian Mario Pagani, pdc tessinois.

Les aliments ne sont alors pas pris en compte. En revanche, si elle ne travaille pas, les aliments reçus pour son entretien doivent eux aussi être englobés dans le calcul des cotisations. En effet, ils sont considérés dans « l'avs », selon la jurisprudence du tribunal fédéral des assurances, comme un revenu sous forme de rente. A cet égard, il importe peu de savoir d'où proviennent la fortune et le revenu sous forme de rente : anciens revenus d'une activité lucrative, héritage, indemnités uniques, etc. Si l'on ne prenait pas en compte les aliments dans la fixation de la cotisation due par les personnes sans activité lucrative, il pourrait en résulter, selon les cas, une diminution de la rente payable à la femme divorcée. Il n'est donc pas possible d'éviter l'assujettissement simultané des deux conjoints divorcés. Toutefois, le Conseil fédéral fera étudier ce problème dans le cadre de la 10^e révision de « l'AVS ». (A.T.S.)

L'annuaire fédéral 1979/1980 a paru

Le nouvel annuaire fédéral pour 1979/1980 vient de paraître. Il comprend 10 pages de plus que l'édition de l'année passée et donne les renseignements utiles sur les hauts fonctionnaires de l'administration fédérale et leurs attributions. L'édition de cette année contient les nouvelles dénominations adoptées depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation de l'administration.

L'annuaire fédéral donne les noms des hauts fonctionnaires et des personnes chargées des relations avec l'extérieur pour les différents départements et divisions. Outre l'administration fédérale, l'annuaire prend en considération le Parlement, le Conseil fédéral, les tribunaux fédéraux, les écoles polytechniques fédérales, les CFF, les PTT, la banque nationale et la CNA. Environ 600 fonctionnaires ont l'honneur d'avoir leur nom dans l'annuaire fédéral. Une seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux commissions permanentes, aux conseils d'administration des entreprises de la Confédération, aux délégations et autres institutions.

L'annuaire fédéral est édité par la Chancellerie fédérale et peut être acheté au prix de 14 f. s. à l'office central fédéral des imprimés et du matériel, 3.000 Berne. (A.T.S.)

Les Suisses en bons termes avec leur patrie

Selon un sondage effectué aussi bien en Suisse alémanique qu'en Suisse romande auprès d'un éventail de 1.039 personnes dont l'âge varie de 15 à 74 ans, 38 pour cent des Suisses jugent avoir une relation très bonne envers leur propre pays, 91 pour cent des personnes âgées estiment cette relation très bonne ou bonne.

Seul 5 pour cent des Suisses déclarent ne pas avoir une bonne relation envers leur propre pays et 1 pour cent une relation franchement mauvaise.

Comment le Suisse juge-t-il ses compatriotes ?

De tous les qualificatifs que le Suisse utilise pour caractériser ses compatriotes, le mot « consciencieux » est de loin le plus fréquent, moins toutefois chez les Suisses romands que chez les Suisses alémaniques et plus parmi les personnes qui estiment être en bons termes avec leur patrie que parmi celles qui déclarent mauvaise leur relation avec la Suisse. Autre qualificatif dont l'emploi est fréquent, le mot « conservateur » revient souvent dans la bouche des personnes interrogées, particulièrement en Suisse romande et chez les personnes qui estiment plutôt mauvaise leur relation envers la Suisse. Dans cet ordre de fréquence, le mot « sérieux » prend la troisième place : il est plus utilisé par les Suisses romands que par les Suisses alémaniques. Autre qualité « suisse » : les personnes âgées et de condition modeste sont d'avis que leurs compatriotes sont « serviables ».

Les défauts des Suisses

Ce sont peut-être les jeunes qui sont les moins laudatifs. Une grande majorité de Suisses alémaniques de moins de 35 ans n'hésitent pas à dire que les Suisses sont « avides au gain ». Quant à « l'avarice » de leurs compatriotes, les Suisses sont très partagés : les jeunes, les citadins, les milieux favorisés sont de nouveau plus enclins à leur trouver ce défaut. Une certaine intolérance est également dénoncée par les jeunes, les citadins et les milieux favorisés.

(A.T.S.)

L'écrivain valaisain Maurice Zermatten s'en prend à l'hymne national

Questionné à l'occasion de la fête du 1^{er} août par la radio romande, l'écrivain et colonel valaisain Maurice Zermatten a eu quelques paroles fortes au sujet de notre hymne national, déplorant la pauvreté du texte, trouvant même proprement ridicules certains passages, du moins dans la version française.

« On ne sait plus très bien aujourd'hui à quoi s'accrocher », note M. Zermatten, en faisant remarquer tout d'abord que la Suisse a même deux hymnes nationaux, ce qui dérouté certains patriotes.

On sait en effet que le cantique suisse est devenu pratiquement aujourd'hui hymne national mais « cela est loin de satisfaire les Suisses » enchaîne l'écrivain. « Certes la musique est très belle, une peu solennelle comme tout ce qui est suisse, mais en revanche chacun sait que les paroles, les paroles françaises en tout cas, sont vraiment un brin ridicules. Une solution s'impose pour changer notre hymne national ».

L'écrivain rappelle que les autorités fédérales ont organisé en son temps un concours pour changer l'hymne national. Une centaine de projets furent envoyés à Berne « mais aucun projet n'était satisfaisant ». Plusieurs autres initiatives ont été prises, à l'échelon privé également, pour créer un véritable hymne national suisse. Des concours ont été organisés. Des résultats même furent publiés récemment mais aucune décision officielle n'a été prise.

« Pour doter le pays d'un véritable hymne national, conclut M. Zermatten, il faudrait qu'un musicien et un parolier fassent équipe, travaillent ensemble et créent ainsi ce que chacun attend. Il est impensable que l'on veuille coller des paroles nouvelles sur une musique existante. Il serait souhaitable que des dizaines de musiciens et de paroliers suisses reçoivent une commande, se mettent au travail par équipe de deux et puissent offrir un choix d'hymnes nationaux qui correspondent à notre vie profonde, à notre culture, à notre âme afin que l'on puisse enfin avoir en Suisse un hymne qui ne soit pas ridicule ni dans ses paroles ni dans sa musique. Il est tout de même étrange que dans un pays tout entier on ne trouve pas de musicien et un poète qui soient capables de nous doter d'un hymne convenable et qu'on puisse enfin, le 1^{er} août notamment

chanter quelque chose de meilleur. Chaque fois que je chante notre hymne actuel, un soir de 1^{er} août ou en toute autre occasion, je me dis que c'est un peu humiliant que nous ne soyons pas capables de faire mieux... ».

(A.T.S.)

60^e Congrès de la Fédération suisse des cheminots conception globale des transports et retraités à 62 ans

Le projet de conception globale des transports et les questions de la réduction des temps de travail et de l'abaissement de l'âge de la retraite ont été au centre des débats du 60^e congrès de la Fédération suisse des cheminots (sev) qui s'est déroulé à Lausanne. Le congrès s'est également opposé de manière catégorique à d'éventuelles mesures d'économie à l'encontre des chemins de fer privés et des CFF.

Les cheminots favorables à la conception globale des transports

Les cheminots soutiennent la conception globale des transports (cgst) tout en formulant certaines critiques de détails. Telle est la teneur d'une résolution adoptée à l'unanimité par les quelque 500 délégués présents à l'issue d'un exposé du président de la commission fédérale chargée de l'élaboration de la « cgst », le conseiller national Alois Huerlimann. M. Huerlimann a souligné que la « cgst » ne pourrait pas être appliquée avant quelques années, la plupart des mesures prévues dans le projet nécessitant une révision de la Constitution. Il a cependant indiqué que des mesures transitoires en faveur des transports publics seraient prises d'ici là par le Conseil fédéral dans le cadre constitutionnel actuel.

Si les cheminots saluent la « cgst », ils lui reprochent cependant d'avoir favorisé le critère de rentabilité au détriment de celui de service publique et de ne pas avoir assez tenu compte de la pénurie du pétrole, problème auquel s'est tout particulièrement attaché, dans son allocution, le président de la « sev » M. Werner Meier. Il a notamment rappelé à cet effet qu'il serait temps que l'on tire les conséquences de la crise actuelle du pétrole qui frappe notamment les Etats-Unis avant que l'on y soit contraint par les pays de « l'Opep ». Il faut lutter en faveur du maintien des lignes régionales, estiment les cheminots qui exigent que des mesures transitoires soient également prises dans ce domaine.

Abaissement de l'âge de la retraite à 62 ans

Les délégués ont approuvé diverses propositions émanant des sections et sous-fédérations de la « sev » et visant notamment à réduire les horaires de travail, à introduire des indemnités supplémentaires pour le travail irrégulier et de nuit ainsi que d'abaisser l'âge de la retraite.

Parmi les propositions qui ont été adoptées on peut notamment citer l'abaissement à 62 ans de l'âge donnant droit à la retraite et à la rente « AVS », la réduction progressive de la durée du travail ainsi que la semaine de 5 jours pour le personnel d'exploitation des CFF. L'abaissement de l'âge de la retraite à 62 ans doit permettre d'introduire une égalité entre hommes et femmes et de réduire ainsi le nombre de chômeurs, alors que la diminution de la durée du travail s'impose, selon les cheminots, du fait de la rationalisation poussée, de la rentabilité accrue et de la tension nerveuse toujours plus grande à laquelle le travailleur est obligé de faire face. Les délégués se sont également prononcés en faveur de postulats visant à introduire des compensations complémentaires, un supplément de temps de 10 %, pour les agents occupés dans un service irrégulier et pour ceux qui travaillent dans les tunnels pendant trois heures et plus sans interruption. (A.T.S.)

Les étrangers s'intéressent à la protection civile suisse

Les étrangers s'intéressent de plus en plus à notre système de protection civile, comme l'indique la présence de différentes délégations étrangères sur notre territoire.

Une délégation roumaine a séjourné récemment dans notre pays, afin d'étudier notre système de protection civile. Le programme prévoyait de visiter entre autres les troupes de la protection anti-aérienne de Wangen sur l'Aar. La délégation est restée en Suisse jusqu'au 26 septembre.

On attend pour cet automne une délégation composée de maires et de fonctionnaires de la République fédérale allemande

de qui visitera les installations de la protection civile de Steifisbourg (be).

A la mi-septembre, une délégation finnoise avait séjourné en Suisse pour étudier notre système de protection civile.

(A.T.S.)

Paiement des salaires sans numéraire pour le personnel de la Confédération

Le Conseil fédéral a décidé d'instaurer le paiement des salaires sans numéraire pour les fonctionnaires et employés de la Confédération. A l'heure des agents de la Confédération actuelle, près de 75 pour cent reçoivent leur salaire par virement à un compte. Depuis le 1^{er} octobre, le reste des paiements en espèces progressivement remplacé par des versements en monnaie scripturale, ce qui permettra d'économiser quelque 700 000 francs en tout, indique le Département fédéral des finances. (A.T.S.)

Nationalité des enfants de mère suisse vers l'octroi d'un nouveau délai pour les demandes de naturalisation

Répondant à une question écrite de M^{me} Blunschy, P.D.C. de Schwyz, le Conseil fédéral indique qu'il a l'intention de présenter au Parlement un arrêté fédéral urgent accordant un nouveau délai pour l'introduction de demandes de naturalisation d'enfants de père étranger et de mère d'origine suisse. Il s'est avéré en effet que l'on a interprété de façon restrictive, dans les cantons, la disposition relative à l'octroi de la citoyenneté suisse aux enfants se trouvant dans une telle situation. On a considéré à

tort que seule une mère née suisse était d'origine suisse. Or, le Tribunal fédéral a donné à la notion d'origine une interprétation beaucoup plus large. Il faudrait donc accorder un nouveau délai pour permettre aux enfants d'un étranger et d'une mère suisse de demander la citoyenneté suisse conformément à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, s'ils étaient âgés de moins de 22 ans lors de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sur la filiation et à condition que leurs parents aient été domiciliés en Suisse à leur naissance.

Le Conseil fédéral admet que les autorités administratives de la Confédération et de la plupart des cantons, se fondant sur la jurisprudence existante, est à la notion de « Suisse d'origine » le sens de « Suisse par filiation ». Le Tribunal fédéral, en donnant une autre interprétation, a apporté une précision qui est la bienvenue sur cette question fort contestée. Il n'est pas exclu que certains citoyens, se fiant à la pratique habituelle des autorités, n'aient pas été à même de faire usage de droits que le Tribunal fédéral leur reconnaît aujourd'hui. Il serait donc judicieux d'accorder un nouveau délai. (A.T.S.)

OBJECTIF 1980

5000 abonnés de plus !

Suisses de France, aidez-nous à réaliser ce rêve. (11 n^{os})

Prix de l'abonnement F. 60.—

Ab. de soutien à partir de F. 65.— par C.C.P. 12 273 27

Paris ou par C.B. au nouveau

siège de la Rédaction, 96, rue

de Grenelle — 75007 Paris —

Téléphone : 544-68-41